



## Compte-rendu des concours 2018, Section 17

### Le concours CR

Les différentes étapes du concours CRCN, premier concours de ce type après la fusion des grades CR1 et CR2, se sont déroulées aux dates suivantes :

- jury d'admissibilité sur dossier : 12 & 13 février 2018 ;
- jury d'admissibilité, auditions : 5 – 7 mars & délibérations : 12 & 13 mars ;

Le jury d'admission est organisé par l'INSU et non par la section, qui y représentée par deux membres. Il a eu lieu le 29 mai et a confirmé le classement.

Les éléments énoncés ci-dessous reprennent de vastes pans du CR de 2017, qui alors apparaissent en italique.

### Jury d'admissibilité sur dossier

Le JAD (jury d'admissibilité sur dossier) identifie les candidatures qui peuvent évoluer positivement vers un recrutement. Cette analyse repose sur les principaux critères d'analyse publiés par la Section 17 :

- *Autonomie : elle s'acquiert en valorisant un postdoc par une production scientifique qui s'affranchit de la tutelle de l'équipe de thèse*
- *Impact : il se montre par les diverses formes de production scientifique*
- *Insertion et projet : l'insertion se démontre par un projet cohérent dans le paysage scientifique en général et au sein du laboratoire d'accueil en particulier ; le projet présente la même cohérence et motive le recrutement par de nouvelles et fortes potentialités.*

L'analyse du JAD conduit à sélectionner les dossiers qui, potentiellement, peuvent conduire à un recrutement. La section a identifié de nombreux dossiers avec d'excellentes qualités qui néanmoins présentent une faiblesse qui invalide le recrutement, comme :

- Une autonomie insuffisamment montrée,
- Un impact insuffisant au regard de l'expérience de recherche,
- Un projet étroit ou, au contraire, d'une ambition sans mesure.

Dans ces cas, toute audition apparaît inutile.

*Certains dossiers portent mal une candidature, qu'ils restent trop généraux ou ne s'adressent qu'à des experts du domaine. Un projet aux objectifs étroits, s'il peut correspondre à un dossier post-doc, ne correspond pas aux attentes d'un concours du CNRS. La copie d'une demande de post-doc ou d'un projet ERC ne peut être considérée comme un projet valable car elle ne répond pas à l'enjeu d'un poste de chargé de recherche. L'excellence d'un dossier n'a pas à être assésée sur la base d'indices bibliométriques mais doit être démontrée en termes scientifiques.*

Les éléments d'analyse utilisés sont qualitatifs d'abord et non quantitatifs : la section recherche la qualité, et non la quantité. Cette analyse qualitative permet d'apprécier chaque dossier dans le cadre qui est le sien, et donc de mesurer l'impact d'un travail de recherche en fonction de tous les éléments qui constituent les productions de la recherche (et pas uniquement les articles, mais aussi les travaux instrumentaux, numériques, ou liés à des projets). Cet impact est aussi apprécié au regard de l'expérience dans la recherche.

### Auditions

Les auditions se sont déroulées en deux sections de jury regroupant majoritairement les thématiques :

- Section de jury 1, sur les thématiques principales relevant des programmes nationaux PNP, PNPS, PCMI, PNST, ASHRA, PNGRAM : MC. Angonin, L. Cambrésy, N. Carrasco, F. Sahraoui, A. Bacmann, A. Chiavassa, A; Guilbert-Lepoutre, P. Henri.
- Section de jury 2 : sur les thématiques principales relevant des programmes nationaux PNCG et PNHE : M ; Ferrari, K ; Ganga, B. le Floch, J. Novak, R. Pello, FX. Schmider, O. Creevey, K. Kotera, J. Moultaqa.

*Le président du concours, dit « président volant » selon les textes du comité national, a partagé son temps entre les deux sections de jury ; il ne lui est pas permis de poser des questions aux candidats.*

*La grande majorité des présentations des auditions ont été de haute tenue. Malgré un stress compréhensible, que le jury s'efforce de calmer par des conditions d'accueil les plus neutres, professionnelles et conviviales possibles, les candidats arrivent à donner le meilleur d'eux-mêmes.*

Ce sont toujours les mêmes éléments génériques qui se dégagent des auditions des candidats :

- *Présentation trop technique ne s'adressant qu'à un expert du domaine de recherche du candidat.*
- *Présentation non scientifique mettant en avant l'écume médiatique de la recherche et non le travail réel*
- *Apport personnel du candidat pas mis en évidence / apport personnel du candidat exagéré.*
- *Absence de remise en contexte des résultats obtenus.*
- *Insertion dans une unité de recherche pas travaillée ou peu crédible.*

Le jury sait aller au-delà d'un message mal porté ; néanmoins, les candidats francophones peuvent réfléchir à la signification de

- l'emploi de jargon, français ou anglais, non expliqué et/ou non maîtrisé,
- l'usage de titres ou mots-clefs dûment mis en évidence mais mal orthographiés : que ça fasse sourire ou que ça délaye l'attention du jury, cela n'aide nullement à porter une candidature.

### **Lettres de recommandation**

Sur recommandation des sections, le CNRS a mis en place un site pour le dépôt des avis de personnalités (c'est ainsi que le CNRS appelle les lettres de recommandation) pour le concours 2017. La Section 17 a poursuivi son action en proposant des pistes d'amélioration. Sans préjuger des recommandations du CNRS pour le concours 2019, nous conseillons aux candidats :

- de limiter les lettres de recommandation à trois,
- de diversifier ces lettres ; une de ces trois lettres devrait concerner l'insertion du candidat dans une unité du CNRS,
- et d'indiquer dans le dossier de candidature les identités des recommandants sollicités.

### **Conseils aux candidats**

Dans tous les cas, les candidats doivent d'abord respecter les instructions et délais indiqués sur le site officiel de candidature du CNRS :

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/default-fr.htm>

Les conseils de la Section 17 ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le site du CNRS distingue plusieurs éléments, dont les travaux effectués, le programme de recherche et un CV. Seul le CV détaillé supporte d'être augmenté chaque année en ajoutant

les éléments constitutifs de l'année écoulée. Pour les parties rédigées (travaux effectués, programme de recherche), la Section 17 conseille un gabarit court pour faciliter le travail de rédaction d'un dossier structuré. A contrario, empiler de l'information d'une année sur l'autre n'est pas le meilleur moyen d'aboutir à un dossier convaincant ; un dossier trop volumineux devient indigeste et ne supporte plus la comparaison par rapport à un dossier précis, concis et dense.

Dans le CV, bien indiquer tout événement ayant interrompu le travail de recherche (congé parental, maladie...), en précisant la durée.

### Conseils aux équipes

Un message aux équipes : il apparaît inutile de pousser la candidature d'un jeune collègue sans lui expliquer ce qu'est le concours CNRS. La prise en compte des éléments sur les sites de la Section et du CNRS <http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/default-fr.htm> ne peut pas nuire.

Certaines équipes ne préparent pas leurs candidats de manière optimale. Un candidat ne peut pas montrer son autonomie s'il reste postdoc sous la coupe de son équipe de thèse et ne publie qu'avec son équipe de thèse. Un candidat ne peut pas montrer sa force d'action si son champ d'activité ou sa visibilité personnelle sont restreints par les projets auxquels il participe. L'insertion d'un candidat n'est pas optimale si elle est présentée uniquement en termes de continuité des projets : un recrutement doit apporter de nouvelles compétences et de nouvelles opportunités de recherche, surtout si le candidat postule dans l'unité où la thèse a été effectuée.

### Concours DR

Comme pour le concours CR, le nombre de candidatures a nécessité de scinder le jury en deux sections pour le concours ; comme en 2017 et contrairement au concours CR, les sous-jurys n'étaient pas thématiques.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'il s'agit d'un recrutement au niveau DR2 et non d'une promotion. Une candidature DR2 qui se présente comme un super CR a peu de chances d'aboutir. *Comme l'énoncent les critères définissant une recherche de qualité, un recrutement DR se fonde sur un projet structurant. Ce rôle structurant se voit dans l'investissement des candidats dans des responsabilités scientifiques et des responsabilités collectives. De nombreuses candidatures pèchent par un manque d'investissement dans la vie scientifique de l'astrophysique française, niant en cela la spécificité de nos communautés scientifiques où nous avons la chance d'être nos propres cadres.*

### Quelques éléments factuels

<b>Concours</b>	<b>CR</b>	<b>DR2</b>
<i>Dossiers</i>	202	42
<i>Après le JAD</i>	62	
<i>Auditions</i>	61	40

Sur les 202 candidatures CR, 87 étaient nouvelles en 2018.

Sur les 61 auditions CR, 19 étaient nouvelles en 2018.

<b>Concours CR</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<i>Dossiers</i>	65	137
<i>Auditions</i>	20	41

<b>Concours CR</b>	<b>ASHRA</b>	<b>GRAM</b>	<b>PCMI</b>	<b>PNC G</b>	<b>PNH E</b>	<b>PNP</b>	<b>PNPS</b>	<b>PNST</b>
<i>Dossiers</i>	6	2	20	72	28	41	17	16
<i>Auditions</i>	2	1	7	20	9	12	5	5

La pyramide des âges de thèses montre que, contrairement aux années précédentes, la proportion de candidatures féminines ne baisse pas 4 ans et plus après la thèse ; on note para ailleurs un point très singulier à thèse +6 :

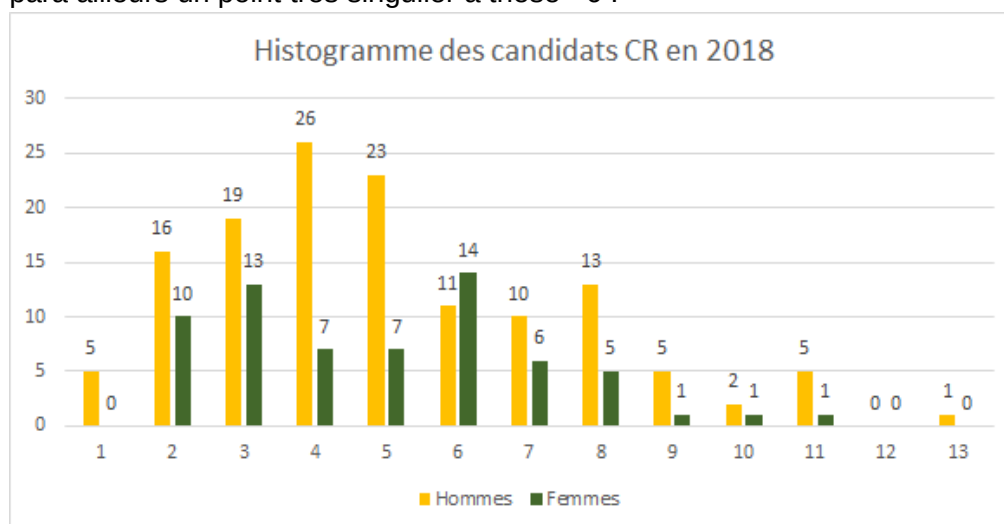


Figure 1: histogramme des candidats, par genre, en fonction de l'expérience après la thèse comptée en années.

Cet histogramme participe à comprendre les âge et âge de thèse médians des lauréats du concours : 33 ans et thèse+6.

### Résultats du jury d'admissibilité

CRCN, 6 postes ouverts au concours 17/02, 8 candidats classés

1. CHARNAY Benjamin
2. CIESLA Laure
3. CSENGERI Timea (\*)
4. LAGARDE Nadège (\*)
5. ROSDAHL Joakim
6. VINOGRADOFF Vassilissa

-

7. STRUGAREK Antoine
8. BERNARD Laura

(\*) Candidat classé « sous la barre » à l'un des concours de la Section 17 en 2017

DR2, 5 postes ouverts au concours 17/01, 7 candidats classés

1. DELBO Marco
2. FAURE Alexandre
3. HILL Vanessa
4. LANGLOIS Maud
5. ROBUTEL Philippe

-

6. BOISSIER Samuel

7. CLENET Yann

Le jury d'admission du 7 juin a validé la liste principale mais n'a gardé qu'un candidat sur la liste complémentaire.